

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 23 AOUT 2022

### **N° 2022- 355 MARCHÉ DES PRODUCTEURS - DEVIS ALIMENTATION ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE**

Nomenclature des actes :1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 donnant délégation à la Présidente,

Dans le cadre de l'organisation du marché des producteurs de pays, organisé le 3 septembre 2022 au Prieuré de Grammont – Saint Prouant, pour le lancement du Projet Alimentaire Territorial, une prestation d'alimentation électrique et d'éclairage est nécessaire.

La Présidente valide le devis de l'entreprise LAMOTHE ET DAVID d'un montant total de :

3 644,96 € HT pour l'alimentation électrique, l'éclairage et la location du groupe électrogène ;

582 € HT l'option pour la permanence d'un électricien pendant le marché.

À CHANTONNAY, le 23/08/2022

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage à la date de la signature électronique.